

LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE, LE DÉFI DES PME

Mélanie Zimet, experte fiscale diplômée
Bonhôte Services SA
mzimet@bonhote.ch

Qui est concerné par cette question ?

Qu'il soit actionnaire/employé ou en raison individuelle, l'entrepreneur se trouvera un jour dans la situation de transmettre son entreprise. Si la majorité des successions d'entreprise s'effectue actuellement dans un cadre familial, la tendance va de manière croissante vers la transmission à un tiers (salarié de la société ou investisseur externe).

A quel moment envisager la transmission de son entreprise ?

Un entrepreneur actif au quotidien dans la gestion dans son entreprise aura tendance à se trouver « devant le fait accompli » à l'âge de la retraite. Il est cependant essentiel d'anticiper sa succession. Il s'agira notamment de discuter avec ses enfants et autres membres de la famille afin de déterminer si l'un ou plusieurs d'entre eux entendent s'impliquer dans l'entreprise à futur.

Il est aussi important de savoir qu'une transmission peut nécessiter une restructuration plusieurs années avant sa concrétisation afin d'éviter des conséquences fiscales négatives. Par exemple, la transformation d'une raison individuelle en société entraîne un délai de blocage de cinq ans durant lequel une vente des actions de la société sera fiscalisée chez l'entrepreneur. L'anticipation est dès lors la clé du succès d'une telle opération.

Quels sont les aspects successoraux à considérer en cas de transmission au sein de la famille ?

Si une transmission au sein de la famille présente des avantages tels que la confiance dans le repreneur, ou la continuité d'une éventuelle tradition, se pose la question de l'équité entre les héritiers. En effet, comment dédommager celui qui ne souhaite pas s'impliquer dans l'entreprise ? Aussi, comment éviter les conflits entre eux, si certains souhaitent vendre leur part au contraire des autres ?

Dans ce contexte, il est essentiel de discuter et planifier l'ensemble des aspects successoraux (compte tenu du domicile, statut marital, nationalité, etc.). Une analyse juridique approfondie est donc nécessaire.

Comment optimiser les aspects fiscaux dans le cadre de la transmission d'entreprise ?

Quelles aient lieu au sein de la famille ou non, la plupart des transmissions d'entreprise s'opèrent par le biais d'une vente. En cas de vente des actions de sa société, le gain en capital privé est en principe exonéré fiscalement chez l'entrepreneur. Il est toutefois nécessaire de prêter attention à la structure de la vente (vente à une société ou à une personne physique), ainsi qu'au libellé des contrats, afin d'éviter que le gain en capital ne soit requalifié en revenu soumis à l'impôt (immédiatement ou à futur).

Lors d'une vente au sein de la famille, la mise en place d'un holding d'héritiers s'avère en général judicieuse. Cette structure permet aux repreneurs de ne pas s'endetter personnellement afin d'acquérir la société. De plus, la mise en place d'une société envers laquelle l'entrepreneur cédant aura une créance permet, en grande partie, d'éviter le transfert de la charge d'impôt sur la fortune aux héritiers.

Comment Bonhôte Services SA peut-elle assister l'entrepreneur ?

En tant que conseillers et spécialistes dans le domaine juridique et fiscal, nous analysons la situation personnelle de l'entrepreneur puis lui faisons part de nos recommandations et conclusions sur mesure. Nous l'assistons ensuite dans la mise en place de l'option choisie étape par étape (ruling fiscal, contrats, etc.). Nous intégrons l'ensemble des aspects afin d'offrir un service complet aux entrepreneurs et assurer ainsi le plein succès de la transaction.



Analyse Mai 2017

Pétrole : une histoire de canal...





Actualités du Groupe Bonhôte

CHRISTIAN KATZ NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous sommes heureux d'annoncer l'arrivée de M. Christian Katz au sein du Conseil d'administration de la banque. Ancien directeur général de la Bourse suisse SIX de 2009 à 2015, M. Katz est un spécialiste reconnu du fonctionnement des marchés financiers suisses et internationaux. Ses connaissances techniques hors pair bénéficieront à notre établissement à l'heure où les conseils d'administration bancaires se professionnalisent continuellement.

BONHÔTE FUND SOLUTIONS SE DÉVELOPPE

Notre équipe de Bonhôte Fund Solutions se renforce avec l'arrivée de Gérard Sanz. Âgé de 46 ans, il possède une expérience de 20 ans dans la gestion d'actifs et la distribution de fonds, acquises auprès de divers établissements de renom. Son engagement permettra à l'équipe dirigée par Steve Métallet d'élargir son offre de solutions d'investissement innovantes et de poursuivre le développement de ses activités, notamment en Suisse alémanique.

BONHÔTE-IMMOBILIER : NOUVEAU RECORD HISTORIQUE !

Le fonds Bonhôte-Immobilier, dont la fortune totale s'élève à 900 millions, a réalisé sa plus haute performance historique à la bourse suisse en atteignant une valeur de CHF 152.-

Le pétrole entre dans une nouvelle ère. La redistribution des cartes géopolitiques et un changement de paradigme fondamental régissent désormais les fluctuations de son cours. Le pétrole s'installe pour longtemps dans une fourchette de prix dont les bornes USD 40 / 60 vont exercer des pressions majeures sur l'évolution de son cours.

Le marché a longtemps vécu dans l'attente du célèbre « pic de production du pétrole », ce moment central et insaisissable de son histoire à partir duquel l'offre devait commencer à régresser, ne couvrant dès lors plus la demande. Un nouveau paradigme émerge désormais : et si le pétrole était plutôt confronté à un pic de la demande ? Cette nouvelle donne a des incidences fondamentales sur le comportement des acteurs, bornant de facto l'évolution des cours du baril.

Le rapport de force entre les acteurs influents du marché a fortement évolué depuis les années 40. Principal producteur historique, l'Arabie saoudite a bénéficié dès 1945 de la protection des Etats-Unis. Cet accord signé lors du pacte de « Quincy » (du nom du porte-avion du même nom) a été reconduit en 2005. Les Etats-Unis ont ainsi sécurisé le principal canal d'approvisionnement mondial en échange du maintien au pouvoir de la monarchie wahhabite ainsi que d'un soutien militaire inconditionnel au régime saoudien. L'entente historique entre le plus gros producteur et le plus gros consommateur est aujourd'hui fragilisée.

Le perfectionnement des techniques de fracturation de la roche (pétrole de schiste) a permis aux Etats-Unis d'augmenter considérablement leurs capacités de production depuis 2010, rendant le pays moins dépendant du Moyen-Orient (figure 1). Leader incontesté de l'OPEP, l'Arabie saoudite doit aujourd'hui composer avec les Etats-Unis et la Russie, tous deux non-membres, chacun contribuant à 12% environ de la production mondiale. Cette redistribution des cartes réduit considérablement la capacité de l'Arabie à influencer seule sur l'offre, alors même que les intérêts divergent. Pour la Russie et la monarchie du golf, les revenus du pétrole constituent une manne indispensable au fonctionnement de leur économie (figure 2), synonyme de stabilité du pouvoir, alors que pour les Etats-Unis le pétrole s'assimile à un coût de production qu'il faut compresser.

Disparition programmée du pétrole

Plus important encore : si l'or noir satisfait aujourd'hui environ un tiers des besoins énergétiques mondiaux, la réduction de

PÉTROLE : UNE HISTOIRE DE CANAL...

son importance relative et, à long terme, sa potentielle disparition sont d'ores et déjà programmées. Ceci induit un changement fondamental de comportement pour les producteurs qui se résume simplement par : « mieux vaut vendre aujourd'hui plutôt que demain ». Cette nouvelle donne réduit la capacité à maîtriser l'offre et favorise le principe du « chacun pour soi ».

L'Arabie saoudite nous donne la preuve de ce changement de perception en planifiant « l'après pétrole ». En 2018, elle devrait mettre sur le marché 5% du capital de son fleuron national, la société pétrolière « Saudi Aramco », levant ainsi USD 100 mrd, ce qui en ferait la première capitalisation boursière mondiale avec USD 2 trilliards (2.7 fois la taille d'Apple). Le produit de cette IPO permettra aux Saoudiens de préparer leur reconversion.

Même si la croissance mondiale constitue le principal moteur soutenant la demande, d'autres forces émergent pour la contenir.

Optimisation de la consommation

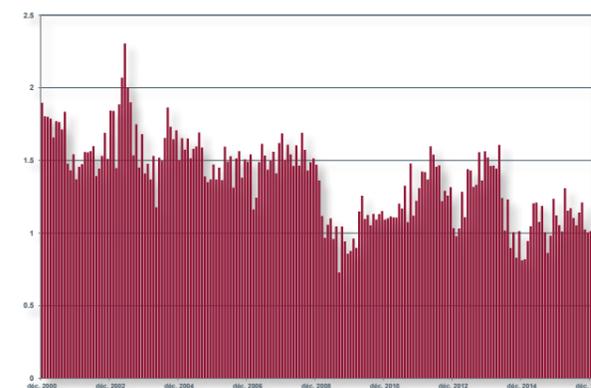
Le secteur des transports vit une phase de transition avec la montée en puissance des systèmes électriques et l'optimisation généralisée des consommations. La Chine, soumise à des

enjeux majeurs de pollution, s'est fixée pour objectif un parc d'automobiles électriques de 40% à l'horizon 2030. Le secteur du chauffage évolue également, alors que l'Occident s'est astreint à des objectifs de limitation d'émissions de carbone et qu'il déploie d'importants efforts en matière d'isolation des bâtiments. Transports et chauffage représentent ensemble plus de 80% de la consommation de pétrole mondiale, et cette tendance à l'optimisation n'ira qu'en s'amplifiant.

Aujourd'hui, grâce aux techniques de fracturation, l'offre de pétrole est devenue sensiblement plus élastique au prix. Cette méthode d'extraction permet de relancer ou de stopper la production à la demande. Les fluctuations à la baisse du cours du baril sont désormais endiguées par la raréfaction de l'offre suite à l'arrêt des puits les moins rentables, alors qu'à la hausse, la réouverture des puits contient la progression des cours.

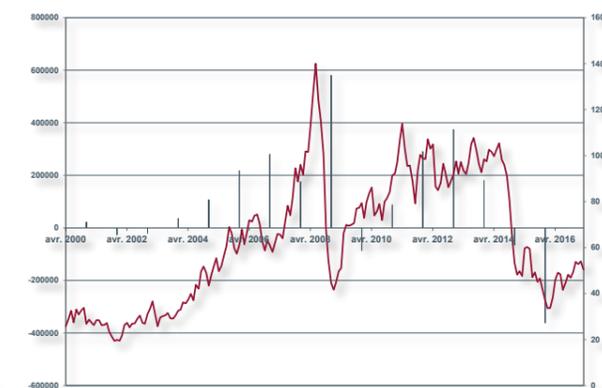
Sauf choc externe majeur, la fourchette de prix USD 40 / 60 devrait constituer la nouvelle zone de fluctuation du prix du baril. Au-delà d'USD 60 et dans l'optique de « l'après pétrole », la tentation pour les acteurs d'augmenter leur production devient trop grande, alors même que ces derniers sont de moins en moins solidaires. Comme dit l'adage : les Etats n'ont pas de principes, ils n'ont que des intérêts.

Fig. 1. Importation de pétrole aux Etats-Unis en provenance de l'Arabie Saoudite



Source : Bloomberg, Banque Bonhôte & Cie SA

Fig. 2. Déficit/surplus de l'Arabie Saoudite (en Millions SAR) prix du baril



Source : Bloomberg, Banque Bonhôte & Cie SA

Disclaimer
Ce document, purement informatif, se base sur des informations recueillies auprès de sources considérées comme fiables et à jour, sans garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Les marchés et produits financiers sont par nature sujets à des risques de pertes importants qui peuvent s'avérer incompatibles avec la tolérance au risque du lecteur. Les performances passées reflétées dans ce document ne sont pas des indicateurs de résultats pour le futur. Ce document ne constitue pas un conseil ou une offre d'achat ou de vente de titres ou de quelque produit financier que ce soit à l'intention du lecteur et n'engage ainsi en aucun cas la responsabilité de la Banque. La Banque se réserve le cas échéant le droit de s'écarter des avis exprimés dans ce document, notamment dans le cadre de la gestion des mandats de ses clients et de la gestion de certains placements collectifs. La Banque est une banque suisse soumise à la surveillance

et à la réglementation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Elle n'est ni au bénéfice d'une autorisation, ni surveillée par un régulateur étranger. Par conséquent, la diffusion de ce document hors de Suisse, comme la vente de certains produits à des investisseurs résidents ou domiciliés hors de Suisse, peuvent être soumis à des restrictions ou à d'éventuelles interdictions en vertu de lois étrangères. Il incombe au lecteur de se renseigner quant à son statut à cet égard et de respecter les lois et règlements qui le concernent. Nous vous conseillons de consulter des conseillers professionnels qualifiés notamment en matière juridique, financière et fiscale pour déterminer votre position par rapport au contenu de la présente publication.